



Le 05 mars 2024

Hôtel de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Direction Générale Adjointe

1 rue Eugène Henaff – BP 10118

78192 Trappes Cedex

Affaire suivie par : Najat BOUALI
Direction des Services Techniques
Sandrine GUIGNARD
Tél. : 01 30 13 76 40
servicestechniques@mairie-laverriere.fr

Objet : Avis aux personnes publiques associées et consultées – Modification n°1 du PLU -

Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicité, en tant que personnes publiques associées afin de formuler l'avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Maurepas au courrier réceptionné le 07 février dernier.

Dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP), il est mentionné des intentions valorisantes de la ville de Maurepas concernant des aménagements futurs.

Ainsi, il est évoqué la préservation du secteur village, la valorisation du centre-ville, la revitalisation de la zone Pariwest tout en améliorant le fonctionnement de la trame verte et bleue nécessaires au cadre de vie des habitants de la ville de Maurepas et des commerces implantés.

En conséquence, la ville de La Verrière ne peut que soutenir cette modification du PLU qui s'inscrit dans une volonté de recherche d'une identité urbaine respectueuse de son histoire et soucieuse du développement de son pôle économique majeur.

De surcroît, l'évolution du PLU permettra aux Verriérois de continuer à profiter du dynamisme économique et de contribuer à bâtir un avenir plus prospère et harmonieux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération la plus distinguée.



Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.